



Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023

Le 22 février 2023 à 21h50, lors du dernier tour de table de la réunion R3 des NAO, chaque organisation syndicale se devait de réagir aux propositions de la direction. La CFTC fut la première à s'exprimer et à préciser :

## LE COMPTE N'Y EST PAS !

Plus de 3 mois après, lors d'une réunion extraordinaire du CSE Central du vendredi 26 mai 2023, la direction nous présente entre-autres son projet de versement de l'aide de 150 € promise en NAO pour les cotisantes familles à la mutuelle Groupe.

Et la stupeur pour certaines organisations syndicales : **LE COMPTE N'Y EST PAS...**

En effet, la direction propose le versement de ces 150 € sous forme d'une prime exceptionnelle de 150 € soumise aux charges sociales salariales et patronales mais aussi à l'impôt sur le revenu.

Conséquences :

- Cette promesse de 150 € serait alors d'une valeur nette de 117€ ou moins.
- Un coût pour l'entreprise supérieur à plus de 220 €
- Une imposition des 150 € à l'impôt sur le revenu pour les familles imposables.

A la CFTC, nous ne comprenions pas dès le 22 février 2023 comment cette aide pourrait être articulée sur les cotisations familles devant la pluralité des compositions familiales (avec ou sans conjoint, avec 1 ou 2 ou...enfants). Et cette somme de 150 € nous semblait dérisoire face au surcoût de la nouvelle formule mutuelle décidée UNILATERALEMENT par l'employeur.

Et cela s'ajoutait à l'absence de clause de revoyure face à l'inflation, de primes de partage de la valeur (prime dite Macron) pour les catégories des maîtrises, des employés, des ouvriers et bien d'autres demandes que nous avons défendu.

Alors aujourd'hui face à cette situation ou pour donner moins de 117 € aux salariés, cela coûte plus de 220 € à l'employeur, nous souhaitons proposer à la direction un geste FORT. Les résultats de la CAT s'améliorent grâce à nos nouveaux contrats et aux efforts de chacun d'entre nous.

**ALORS, ON OUBLIE CETTE PRIME EXCEPTIONNELLE DE 150 € BRUTE (soumise à charges et impôts)**

Et la CAT nous propose :

**UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR POUR TOUS DE 200 € dite prime MACRON.**

Nous laissons bien entendu notre direction proposer mieux, ce qui serait une bonne manière de nous encourager pour les défis qui se présentent à nous pour satisfaire nos clients

Les élus, DS et DSN de la CFTC.

